

<p>Rapport 4-3</p> <p>Avis sur Plan de soutien BTP 2016 : dérogations à la production des premiers ordres de service avant le 31 décembre 2016</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie-Emploi Rapporteur : Didier Michel</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 juin 2017</p>

Face à la baisse de l'investissement public local et à la conjoncture particulièrement difficile que connaît le secteur du bâtiment et des travaux publics, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'accélérer la réalisation d'investissements publics locaux en mobilisant deux enveloppes de financement d'un montant total de 30,5 millions d'euros en 2016.

Dans ce cadre, 486 dossiers ont été soutenus, correspondant à un coût total de travaux de 172 millions d'euros.

Le CESER a déjà rendu plusieurs avis sur ce plan. Le présent document propose d'accorder une dérogation aux maîtres d'ouvrages pour la signature des premiers ordres de services n'ayant pu être signés avant le 31 décembre 2016.

Au-delà, le CESER s'interroge sur la pérennité de ce dispositif pour l'avenir. Il conviendra sans doute de mener une réflexion sur des mesures susceptibles non plus de créer des effets d'aubaine, mais d'avoir un véritable effet levier.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'Annick Guyénot, au nom de la CGT

L'an dernier, la CGT avait émis des réserves et des observations sur ce plan de soutien au BTP en argumentant sa position. Nous vous renvoyons donc à celles-ci.

De plus, la CGT s'interroge sur la mise en place ou non d'une commission de suivi des attributions des aides au BTP.

Aujourd'hui, la CGT veut souligner la contradiction majeure qui s'exprime au sein du CESER et du Conseil régional quant au parti pris d'une politique publique régionale d'austérité budgétaire, et donc restrictive de crédits, dont tout le monde se félicite, mais qui engendre la nécessité de faire des rallonges budgétaires en cours de route et des plans de soutien au coup par coup.

Aujourd'hui le BTP, demain tel secteur agricole, après-demain le transport fluvial, etc.

Mieux vaudrait s'interroger sur le bien-fondé de cette austérité budgétaire qui limite au départ les crédits à certains secteurs économiques pourtant jugés prioritaires par la Région elle-même, puis qui deviennent bénéficiaires après coup d'un plan d'urgence de soutien régional.

Néanmoins, et malgré cette dénonciation, la CGT votera cet avis.